

Pour une politique d'investissement plus responsable

La politique d'investissement d'AXA s'inscrit dans une stratégie de faire notre métier de manière responsable et durable. C'est dans ce but que le groupe s'est entouré de spécialistes chargés de détecter, tant dans les investissements pour compte propre que pour compte de tiers, des critères "extra-financiers" susceptibles d'avoir un impact à long terme sur ces investissements. Analyse.

Ces techniques doivent aussi permettre de lancer sur le marché de nouveaux produits d'investissement responsables, innovants et performants. La demande du consommateur existe d'ailleurs bel et bien : à la fin 2006, l'actif net des fonds d'investissement socialement responsables commercialisés en Belgique se chiffrait à 5,5 milliards d'euros - soit un accroissement de 25% par rapport à 2005 - sur un actif net total de 173,51 milliards d'euros (La Libre Belgique 07/05/2007).

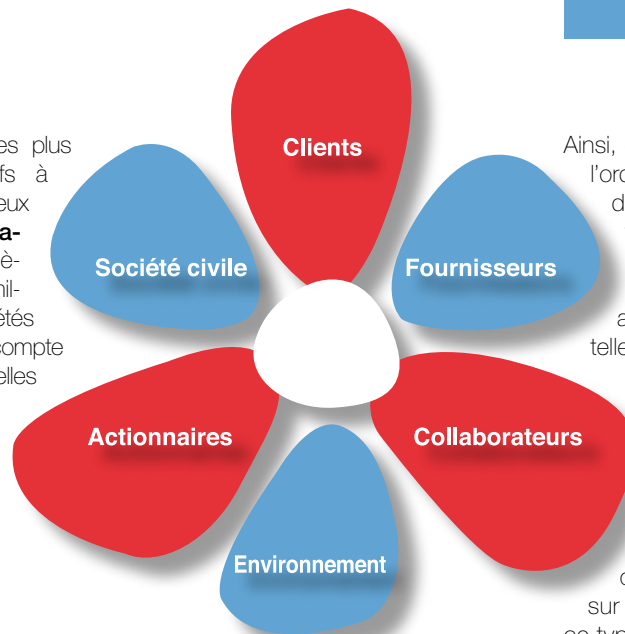
Une équipe spécialisée d'AXA IM analyse les critères extra-financiers susceptibles d'influencer à long terme les résultats des entreprises.

AXA, UN GESTIONNAIRE TRÈS ACTIF

Le Groupe AXA figure parmi les plus importants gestionnaires d'actifs à l'échelle internationale. Ses deux filiales - **AXA Investment Managers et AllianceBernstein** - gèrent ensemble quelque 1.029 milliards d'euros*. Ces deux sociétés gèrent des actifs tant pour le compte propre des entités opérationnelles du Groupe, comme AXA Belgium par exemple, que pour compte de tiers, essentiellement des clients institutionnels, comme des fonds de pension.

DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES...

Les techniques traditionnelles d'analyse financière ne permettent plus aux gestionnaires de fonds de déceler l'ensemble des risques susceptible d'avoir un impact sur les performances financières de leurs investissements. A ce titre, une **équipe spécifique** s'est créée au sein d'AXA IM. Elle se spécialise dans l'analyse de critères "extra-financiers", pouvant avoir un impact à long terme sur les résultats financiers d'une entreprise, tels que les performances environnementales, sociales, de santé publique ou de gouvernement d'entreprise. Cette évolution sur le sens de notre responsabilité et la recherche de performances financières à long terme signifie l'acquisition de nouvelles connaissances et un certain changement culturel auprès de centaines de gestionnaires professionnels.



... OU CONTROVERSÉS ?

Ces dernières années, plusieurs ONG ont passé au crible certains fonds détenus par des gestionnaires d'actifs, d'abord en Belgique, puis au niveau international. Ces associations ont alerté ces gestionnaires et l'opinion publique sur le fait que **des sociétés présentes dans certains fonds d'investissement** - et actives dans le secteur de la défense ou de l'aéronautique - **fabricaient aussi des armes dites controversées.**

Pour encore mieux identifier les entreprises impliquées dans des pratiques douteuses sur le plan éthique, AXA fait également appel à **des spécialistes externes.**

Ainsi, en 2006, le Groupe AXA a donné l'ordre à ses filiales de gestion d'actifs de "**nettoyer**" leur portefeuille d'investissement **pour compte propre**, et de ne plus investir dans les entreprises productrices de mines anti-personnel identifiées comme telles, s'inscrivant ainsi dans le principe de la Convention d'Ottawa**. Le Groupe a également annoncé sa décision de désinvestir des entreprises fabricant des bombes à sous-munitions. Ceci dans la foulée du processus d'Oslo, qui vise à un consensus politique international sur l'interdiction de la fabrication de ce type d'armes.

En effet, dans ce contexte techniquement complexe et juridiquement ambigu, la ligne de conduite d'AXA est constante sur l'ensemble des sujets sensibles de société. Le Groupe considère que les entreprises n'ont ni l'expertise ni la légitimité pour produire des positions ou des jugements éthiques qui relèvent des institutions politiques. C'est le droit international exprimant le consensus politique et technique qui régit ces situations.

En matière de gestion **pour compte de tiers**, AXA ne dispose pas des prérogatives qui lui permettent d'exclure tel ou tel placement pour des raisons éthiques, **à moins d'une demande explicite du client** investisseur. AXA intervient comme un intermédiaire mandaté, avec une responsabilité contractuelle et fiduciaire.

DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique d'investissement responsable d'AXA s'inscrit dans une stratégie plus large qui est : faire notre métier de manière responsable et durable. Que ce soit en termes de prévention des risques (climatiques, technologiques, industriels, démographiques...), de politique d'achat, de gestion environnementale de nos sites, notre politique de ressources humaines... tous ces éléments participent à la réussite de **notre mission**, qui est d'offrir à nos clients une **Protection financière qui leur permet de vivre confiants**.

ET CHEZ AXA EN BELGIQUE

AXA Belgium applique la politique du Groupe **AXA** et **n'investit pas pour compte propre dans les entreprises productrices de mines anti-personnel**. AXA Banque, dont l'activité se concentre exclusivement sur le consommateur particulier, n'investit pas non plus l'épargne de ses clients dans ces entreprises incriminées. AXA Banque n'octroie en effet quasiment pas de crédits aux grandes entreprises ; et si c'est le cas, elle le fait selon des règles de sélection très strictes.

Par ailleurs, **AXA Belgium propose également un fonds éthique dans sa gamme Piazza** ; c'est AXA IM Ethical Europe Equities dont le fonds sous-jacent AXA Euro Valeurs Responsables, résultant d'une analyse de Vigeo, vise à identifier les sociétés ayant une responsabilité sociale développée et des pratiques concrètes de développement durable.

En outre, en vertu de la "loi Mahoux", adoptée en avant-première mondiale par le Gouvernement belge en mars 2007, plus aucun gestionnaire d'actifs ou institution financière ne pourra désormais proposer des fonds où sont présentes des entreprises actives dans la production de mines anti-personnel et/ou de bombes à sous-munitions. Une liste noire officielle de ces entreprises et des instruments financiers qui investissent dans ces entreprises est attendue pour le début 2008.

Enfin, en anticipation de cette évolution législative, AXA Belgium a d'ores et déjà élargi sa liste noire à celle utilisée par BEAMA (Belgian Assets Managers Association) et d'autres acteurs du secteur en Belgique. **Les fonds pour compte propre d'AXA Belgium sont donc "propres". Au même titre que les fonds bancaires promus par AXA Banque** d'ailleurs, en accord avec la loi de juillet 2004***. ■



© Laureen March/CORBIS

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site du Groupe AXA

<http://www.axa.com/fr/responsable/>

ou contactez

christine.vanomelingen@axa.be.

* 1.315 milliards d'euros en y ajoutant Winterthur.

** La Convention d'Ottawa (1997) est un traité international ratifié par 137 Etats, et interdisant l'utilisation, la production et le transfert de mines anti-personnel. Notons que cette Convention n'interdit pas le financement de ces activités.

*** Art.67 §6 de loi du 20 juillet 2004 qui porte sur certaines formes d'instruments collectifs d'investissements (les SICAV par exemple).